



COMMISSION NATIONALE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

DGCIS
TELEDOC 123
61 BOULEVARD VINCENT AURIOL
75703 PARIS CEDEX 13
cnapl.dgcis@finances.gouv.fr

**A tous les membres de la Commission
Nationale des Professions Libérales,**

Paris, le 19 septembre 2012

Objet : Elections RSI

Chère Madame, Cher Monsieur,

Très surprise par la lettre du Président de l'UNAPL que je n'ai toujours pas reçue, mais qui a été largement diffusée, je tiens à préciser quelques points :

Je milite activement pour les Professions Libérales depuis plus de quinze ans.

J'ai siégé pendant deux mandatures, en 2003 puis en 2009, à la Commission Nationale de Concertation des Professions Libérales (CNCPL), instance consultative siégeant auprès des ministres en charge de l'économie et des entreprises.

Cette commission n'était alors qu'une simple instance de concertation.

J'ai été l'auteur d'un rapport sur les Professions Libérales qui a permis la parution d'un décret le 21 février 2011 ; ce texte et lui seul a permis la création de la CNAPL et par la même a donné une plus grande possibilité d'action aux Professions Libérales face aux pouvoirs publics.

Un arrêté du 19 avril 2011 m'a nommé à la Vice Présidence de cette Commission.

Je vous rappelle que je suis nommée au titre des postes attribués à la CNPL et non comme personnalité qualifiée qui aurait pu être extérieure aux trois composantes de la CNAPL.

La Commission a fonctionné selon les avis de tous les participants, dans l'harmonie entre ses 3 composantes, et en toute impartialité ;

Aucune réserve quand à ma vice-présidence n'a été portée à ma connaissance.

Je tiens également à vous rappeler que j'ai toujours prôné le rapprochement des organisations UNAPL/CNPL.

Le RSI va très mal, les libéraux y sont en situation de faiblesse.

Il était donc de mon devoir de me présenter aux prochaines élections RSI ;

Et c'est donc tout naturellement que je me suis inscrite sur la liste de ma formation puisque le mode d'élection implique l'adhésion à une liste.

Je souhaite que beaucoup de membres de la Commission Nationale des Professions Libérales, Président et membres de l'UNAPL aient eu la même analyse que moi et se soient inscrits sur ces listes ;

En leur qualité de candidats, ils feront tout naturellement état de leur engagement au service des libéraux en qualité de membres de la CNAPL, comme de l'UNAPL ou de la CNPL ou bien de membre du CESE au titre des Professions Libérales ;

C'est le seul moyen pour que les votants soient informés sur ceux qu'ils élisent.

Nous serons nombreux je l'espère à être élus sur ces listes et travaillerons dans l'unité au Conseil d'administration du RSI.

En l'absence légale d'incompatibilité (listes validées par la commission des élections) ou quelconque empêchement moral, je suis fière de me présenter à ces élections pour continuer à contribuer à la protection des Professions Libérales.

Veuillez croire à ma considération distinguée.

Brigitte LONGUET
Vice-présidente de la CNAPL

